

Quelques questions adressées au Droit par la gestion des ressources lagunaires dans la zone Vook, Koohnê, Pwëbuu (Voh, Koné, Pouembout), Nouvelle-Calédonie

Nathaniel CORNUET, Guilaine GORODE, Marc LEOPOLD, Laetitia LASSEIGNE, Nicolas GUILLEMOT, Jean-Michel SOURISSEAU

Le besoin de pluridisciplinarité pour la mise en normes juridiques des modalités d'usage des ressources naturelles n'est plus à démontrer. Ainsi l'identification préalable ou concomitante des enjeux et pratiques de gestion, relevant d'approches socioéconomiques s'appuyant elles-mêmes sur la connaissance des phénomènes écologiques, apparaît indissociable d'une construction juridique qui ait du sens.

Des études en cours dans la zone de Vook, Koohnê, Pwëbuu (Voh, Koné, Pouembout ; VKP) de la province Nord de la Nouvelle-Calédonie visent préciser les conditions d'une initiative durable de cogestion des ressources halieutiques. Ces travaux, une fois les principaux usages du lagon identifiés et quantifiés, ont notamment débouché sur deux actions originales et opérationnelles : 1) la mise en place expérimentale, avec la province Nord et la tribu de Bweyeen (Boyen), d'une gestion de la pêche des bèches-de-mer sur un plateau majoritairement fréquenté par les pêcheurs de la tribu ; et 2) l'animation d'une formulation de mesures de gestion de la pêche par les usagers eux-mêmes dans la zone du lagon comprise entre les passes de Koohnê et de Pwëbuu.

L'objet de cette communication est de juger des enseignements de ces deux actions de recherche dans la perspective d'une traduction juridique des propositions de gestion du lagon. Elle questionne en particulier les enjeux de pouvoir social et économique inhérents à l'accès à cette zone maritime, ainsi que la cohabitation de plusieurs communautés pouvant avoir des représentations spatiales et temporelles différentes. La coutume est ici abordée comme un des éléments du cadre normatif dans lequel se prennent les décisions en tribu (cas de Bweyeen), mais aussi dans sa rencontre et son articulation avec d'autres logiques (cas de la zone Koohnê-Pwëbuu). L'environnement physique et biologique est abordé comme une des dimensions des usages et des territoires, une des catégories des enjeux perçus et mobilisables comme des leviers de gestion.